

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2022/06/D63

Séance du 27 JUILLET 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Monsieur NOURY Christophe étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 20 Juillet 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY, ROBINEAU

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION FAMILLES RURALES ET CARIOCA ANNEE 2022

Mmes BOUILLAUD, GRELIER, PASQUIER, et M. ROBINEAU conseillers intéressés, se retirent pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération avait été reportée lors du conseil municipal du mois de juin 2021 dans l'attente d'éléments sur le fonctionnement actuel du service transport scolaire.

Depuis la réforme du fonctionnement du transport scolaire (suppression de l'accompagnateur), l'association ne participe plus au financement de l'accompagnateur. Ce poste ayant été supprimé.

Il reste à l'association l'encadrement du foyer des jeunes le Carioca. Il est à noter par ailleurs que l'association participe à l'animation communale.

Après discussion, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1000 euros (mille euros) dont 500 euros à destination du foyer des jeunes le Carioca.

Une aide supplémentaire pourra être donnée selon les projets.

S'agissant du foyer des jeunes et afin de faciliter la reprise des activités, il est proposé une prise en charge de 10 euros par adhérent pour la saison 2022/2023 en contrepartie de la gratuité de la carte. La subvention sera versée à l'association familles rurales en fin d'année civile 2022 sur présentation de la liste des adhérents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de mille euros pour l'année 2022 à l'association Familles rurales de St Hilaire dont cinq cents euros pour le Carioca.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette somme au compte 6574

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



Le secrétaire de séance,
Christophe NOURY



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.